

MY PROLIFE

INDÉPENDANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES,
À LA RETRAITE, PROFITEZ
DU FRUIT DE VOTRE TRAVAIL



La solution de régime complémentaire
de pension dédiée aux indépendants
et aux professions libérales.

independant-cardif.lu



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur
d'un monde
qui change

Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles dispositions légales vous permettent de bénéficier d'un régime complémentaire de pension. Vous avez dorénavant la possibilité de constituer une épargne retraite pour construire votre avenir tout en profitant d'avantages fiscaux.

Avec **My Prolife**, CARDIF LUX VIE propose une solution d'épargne retraite et prévoyance flexible et personnalisée dédiée aux indépendants et aux professions libérales.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?



Une **retraite sereine** grâce au capital épargné



Une **protection** pour vous et vos proches contre les aléas de la vie



Des **avantages fiscaux**



Une **solution flexible et modulable** en fonction de votre situation



Des **soutils d'investissement adaptés** à vos projets de vie

COMMENT EN PROFITER ?



Etablissez votre **plan d'investissement personnalisé** avec l'aide de votre conseiller partenaire (courtier en assurance)



Fixez librement le montant annuel¹ à investir dans votre contrat et déterminez la fréquence de vos versements



Définissez les risques à couvrir (décès, invalidité)

1- Le montant déductible est plafonné à 20% de votre revenu professionnel annuel net.



ASSUREZ VOTRE AVENIR

Optez pour une **couverture prévoyance** pour protéger **vos proches et vous-même** des aléas de la vie.



PROFITEZ DE CONDITIONS FISCALES ATTRACTIVES

Déduisez vos primes dans votre déclaration fiscale en tant que dépenses spéciales² et bénéficiez d'une **exonération totale d'impôt sur le revenu** au terme du contrat.



CHOISISSEZ UNE SOLUTION FLEXIBLE ET MODULABLE SELON VOTRE SITUATION

Fixez librement le montant et/ou la périodicité de vos primes et adaptez votre plan de versement ainsi que vos garanties complémentaires selon l'évolution de votre situation.

Profitez de **formalités médicales allégées**³.



ADAPTEZ VOTRE PLAN D'INVESTISSEMENT À VOS PROJETS DE VIE

Accédez à un **large choix de supports d'investissement** combinables en fonction de vos exigences et de vos besoins, ainsi que de votre profil financier :

- une offre à **capital garanti**, le Fonds Général de Cardif Lux Vie (qui a offert un rendement de 2,35% brut en 2018),
- des **fonds internes** « C Lije » de Cardif Lux Vie dont la gamme a été complètement revue,
- des **fonds d'investissement socialement responsables** du Groupe BNP Paribas,
- des **fonds conçus sur mesure** à partir d'un certain montant d'épargne.

2- Moyennant le paiement d'une retenue d'impôt de 20% et d'une taxe rémunératoire qui devrait être fixée à 0,9% sur les primes versées, vous pouvez déduire vos primes dans votre déclaration fiscale en tant que dépenses spéciales. Le montant déductible est plafonné à 20% de votre revenu professionnel annuel net.

3- Les formalités allégées s'appliquent dans le cadre de la formule standard et sous respect de certaines conditions d'âge et de montants.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT MY PROLIFE ?

- Exercer une profession libérale ou travailler à son propre compte (activités dépendant de la Chambre de Commerce, la Chambre d'Agriculture ou la Chambre des Métiers)
- Résider au Luxembourg
- Avoir plus de 18 ans
- Etre affilié à la sécurité sociale luxembourgeoise



**Pour obtenir plus d'informations sur la solution My Prolife,
contactez votre conseiller partenaire**

www.independant-cardif.lu

Cardif Lux Vie | 23-25 avenue de la Porte-Neuve | L-2227 Luxembourg | Tél. : (+352) 26 214-5600
Fax : (+352) 26 214-9370 | R.C.S. Luxembourg N° B47240 | info@cardifluxvie.lu | www.cardifluxvie.lu



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur
d'un monde
qui change